

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	66 (1978)
<b>Heft:</b>	[6]
<b>Artikel:</b>	Rubrique économique : comment placer mon argent de manière sûre et raisonnable ?
<b>Autor:</b>	Frey, I.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-275280">https://doi.org/10.5169/seals-275280</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## RUBRIQUE ÉCONOMIQUE

### *Comment placer mon argent de manière sûre et raisonnable ?*

Il n'y a guère de femme, occupée au ménage ou exécutant une profession, qui ne serait contente de disposer de quelque épargne. Le sens notoire des économies de la population suisse existe toujours. Durant les crises économiques cette particularité positive était de grande importance. Aujourd'hui il s'agit de nouveau de prendre les précautions nécessaires soit pour compléter les rentes de l'AVS ou pour disposer de certaines réserves en cas de maladie ou de chômage imprévu. Les parents font des placements d'épargne pour faciliter financièrement aux enfants le départ dans la vie professionnelle ou le mariage. Il est tout aussi plausible de faire des économies pour pouvoir acquérir plus tard une maison ou pour toucher un petit revenu.

#### **Compte d'épargne**

Il est recommandable de placer les premières économies sur un livret de caisse d'épargne. Ce placement est très sûr parce que ces dépôts ont un privilège légal contre la faillite (jusqu'à une somme de Fr. 10 000.—). La loi des banques prescrit que tout placement sous le nom d'épargne ne peut être accepté que par les banques qui tiennent compte publiquement. En plus on a droit de relèvement jusqu'à Fr. 5 000.— par mois et pour prélèvement supérieur avec préavis de quelques mois.

#### **Compte d'épargne de jeunesse et de personnes âgées**

Pour faciliter les épargnes et pour les rendre plus attractives on a introduit depuis quelques années des livrets d'épargne de jeunesse (jusqu'à 20 ans) ainsi que pour personnes âgées (à partir de 60 ans) avec taux d'intérêts élevés, avec des conditions de retrait valables pour les livrets et comptes d'épargne.

Aussi depuis quelques années il y a des comptes d'épargne-placement qui ont également des taux d'intérêts plus élevés que le simple livret d'épargne. Par contre, la somme annuelle de relèvement est moins grande.

Pour diminuer un risque (qui est d'ailleurs minime) on peut faire des placements dans plusieurs banques ou caisses d'épargne, ce qui permet plus de possibilités de relèvement.

#### **Obligations**

Si on dispose d'une somme de plus de Fr. 20 000.— sur le compte d'épargne il est profitable de placer les économies suivantes en obligations. La durée ferme est de 10 à 20 ans. Les obligations de caisse sont des placements de durée moyenne (3 à 8 ans). Le taux d'intérêt provenant de ces placements en obligations est plus haut que celui des comptes d'épargne et des obligations de caisse.

Il est préférable de faire la souscription d'emprunts contractés par les banques suisses. Pour éviter des risques de cours, il est recommandable de souscrire des emprunts étrangers en valeur suisse. Sur demande, votre banque vous donnera tous les renseignements détaillés. Ceux-ci sont également publiés dans la presse. La somme minimale est en général de Fr. 1 000 à 5 000.— Si on ne dispose pas de cette somme on la relèvera du compte d'épargne pour acheter une obligation.

#### **Taux d'intérêt et prix d'émission**

En achetant une obligation, il ne suffit pas de constater le taux d'intérêt, il faut aussi s'informer du prix d'émission. S'il est plus de 100% le rendement est inférieur au taux d'intérêt. S'il est sous 100%, il est plus haut. Le remboursement est toujours à 100%. Selon les conditions, le remboursement peut être anticipé. Il est très important pour la souscription d'obligations de connaître le débiteur. A recommander sont des emprunts de débiteurs officiellement juridiques (comme la Confédération, les cantons, les grandes communes) qui ainsi que les cédules passaient comme placement de tout repos. Pour éviter de trop grands risques, il est favorable de distribuer les sommes à placer entre plu-

sieurs débiteurs et entreprises économiques différents. L'achat d'obligations étrangères enferme un plus grand risque en cas de guerre ou pour des difficultés de transfert possibles.

#### **Fluctuation de cours pour obligations**

Le cours des obligations augmente quand le taux général des intérêts baisse et vice-versa. Un cours de 100% correspond à la valeur nominale du titre. La fluctuation des différentes obligations varie parce que d'autres faits encore jouent un rôle comme par exemple la durée ferme du placement.

Si les obligations sont cotées à la bourse on peut suivre le développement dans la presse du jour. Le cours est avant tout d'importance quand on a l'intention de vendre un titre. La fluctuation de cours des obligations est beaucoup plus resserrée que celle des actions. Les obligations sont des valeurs à taux fixe, tandis que les dividendes des actions sont décrétés chaque année. Si les taux d'intérêts des comptes d'épargne sont également variables, les taux des obligations restent les mêmes pour la durée ferme du placement.

#### **Particularité des actions**

L'acquisition d'actions ne se fait plus de nos jours à cause du rendement. Si ce sont des actions d'entreprises renommées on les considère comme valeur réelle. Cela signifie qu'elles ne sont pas soumises à une dévaluation. En plus, elles augmentent avec la prospérité de l'entreprise. Par contre, les actions sont en tant que placement beaucoup plus exposées au risque parce que leurs cours dépend de la prospérité et de la situation financière de l'entreprise. Les cours des actions subissent encore d'autres influences, par exemple par les tendances politiques.

#### **Directives pour l'achat d'actions**

Quand on dispose déjà d'une fortune de Fr. 50 000.— (le total des comptes d'épargne et des obligations), on peut risquer l'achat d'une action, plus tard de plusieurs. Si cela fait plaisir et si on se sent capable de juger on pourra décider soi-même quel titre il faut acheter et à quel moment. Pour connaître le moment favorable de l'achat, il faudra pendant un certain temps suivre les cours de la bourse et évaluer les hausses et les baisses des titres. Ces indications sont publiées par les banques et c'est elles aussi qu'on charge d'acheter ou de revendre les titres prévus.

#### **Risques et leur répartition**

Si on préfère un certain risque, on achètera plutôt des actions que des obligations. Si la fortune est grande, on signera moins d'obligations, à moins qu'on veuille placer son argent pour obtenir un certain rendement. On ne peut compter avec sûreté sur un revenu provenant de la vente d'actions.

Qui n'a aucune connaissance des possibilités du placement de sa fortune pourra se renseigner et se laisser conseiller par une banque. Encore davantage que pour l'achat d'obligations — qui sont en soi un placement sûr — il faut pour l'achat d'actions faire attention à la répartition des risques en signant des actions de branches différentes. Quand il s'agit d'action d'entreprises étrangères, on fait bien de choisir une distribution géographique. Il faut se rendre compte de la situation politique et économique des pays en question.

#### **Avantages et désavantages de valeurs réelles**

Les valeurs réelles comme bijoux, argenterie, tableaux, meubles anciens ne sont guère sujettes à une dévalorisation, en général leur prix augmente. Mais il est incertain si au moment où on veut réaliser leur valeur, c'est-à-dire vendre l'objet en question, on obtient le prix attendu. Il en va de même pour l'or et les pièces d'or. Le placement d'une fortune en pierres précieuses demande une connaissance profonde de la matière. De toutes ces valeurs réelles, on n'a pas de rendement provenant des intérêts.

#### **Placement en immeubles**

Si on acquiert — disons par un héritage — une certaine fortune on peut la placer en papiers de valeurs ou en immeubles. L'achat d'immeubles demande également une grande connaissance. En plus, ceux-ci sont soumis à une intervention possible du magistrat ce qui peut provoquer un changement de valeur.

I. Frey + (trad. Lang)